

Provence-Alpes-Côte d'Azur, *notre région*



PROGRAMME RHEA 2 Région

Accompagner - Evaluer :

**Une politique publique au service de la
réhabilitation**

*Direction de l'Habitat et de l'Aménagement
Service Habitat Foncier Urbanisme*



**notre
Région**



Le Soutien régional à la réhabilitation énergétique et au cadre de vie du parc de logements sociaux – plan « RHEA 2 »

Objectif : Poursuivre l'amélioration thermique du parc public et privé en intégrant les enseignements du programme RHEA 1

- Accompagner l'amélioration du cadre de vie et du confort des ménages
- Optimiser la performance énergétique
- Appliquer une progressivité de l'aide régionale en fonction des gains énergétiques
- Un objectif général : le BBC rénovation par étape (BBC compatible pour toutes les réhabilitations)
- L'accompagnement des locataires obligatoire pour chaque opération
- Contribuer à la baisse des charges : accompagnement des locataires et suivi de l'exploitation du chauffage





Le soutien à la réhabilitation énergétique et au cadre des logements sociaux – plan « RHEA 2 »

Réhabilitations

Gain	Equivalent Etiquette C+ et Gain de 38%* Minimum (N3)	Equivalent Etiquette B et Gain de 50%* (N2)	BBC Réno Gain de 50% (N1) plafond de travaux 30 000€/logement	Bépos Gain de 50% plafond de travaux 30 000€/logement
Aide	8 %	12%	14%	16 %
Matériaux bio-sourcés (surcoût)	40 %	40%	40 %	40 %

Acquisitions améliorations

Gain	Equivalent Etiquette C+ et Gain de 38%* Minimum (N3)	Equivalent Etiquette B et Gain de 50%* (N2)	BBC Réno Gain de 50% (N1)	Bépos Gain de 50%
AIDE	3 000 €/logement	5 000 €/logement	7 000 €/logement	9 000€/logement
Matériaux bio-sourcés (surcoût)	40 %	40%	40 %	40 %



Le soutien à la réhabilitation énergétique du parc Privé plan « RHEA 2 »

A travers des dispositifs type OPAH et PIG, la Région s'engage à :

- Inciter la Collectivité maître d'ouvrage à mieux prendre en compte le volet énergie dans les études pré opérationnelles et les dispositifs
- Accompagner l'amélioration du cadre de vie et du confort des ménages
- Appliquer une progressivité de l'aide régionale en fonction des gains énergétiques
- Principe de cofinancement Anah – Région – EPCI / commune

	Gain de 38% minimum (N3) ou 4 postes de travaux dont 2 sur l'enveloppe	Gain de 50% (N2) ou BBC Rénovation	BBC Rénovation (N1)
Propriétaires occupants très modestes	50 % de la part EPCI qui doit représenter >10 % du coût d'opération	+ Prime 10% des travaux compris entre 20 000 et 40 000 €	+ Prime 10% des travaux compris entre 20 000 et 40 000 €
Modestes			
Propriétaires bailleurs logements LCS et LCTS	50 % de la part EPCI qui doit représenter > 10 % du coût d'opération		+ Prime 10% des travaux compris entre 20 000 et 40 000 €



Le soutien à la réhabilitation énergétique et au cadre des logements sociaux – plan « RHEA 2 »

• De la performance par objectif à l'évaluation de la performance réelle, les notions clés du programme RHEA :

- S'inscrire dans la perspective d'atteindre le niveau BBC (audit énergétique avec scénarii de travaux)
- Evaluer le programme en continu sur la base de critères définis dès l'amont (base de données)
- Accompagner des locataires vers un meilleur usage de l'énergie (engagement et méthode pour y parvenir)
- Définir une stratégie d'exploitation des modes de chauffage





Le soutien à la réhabilitation énergétique et au cadre des logements sociaux – plan « RHEA 2 »

Convention Région AR HLM

- Soutien à l'évaluation du programme RHEA
- Collecte des données d'exploitation pour mesurer l'impact réel des réhabilitations
- Evolution des consommations réelles pour le collectif et l'individuel avec la convention GRDF et ERDF
- Valorisation des réalisations et échanges entre les partenaires





Le soutien à la réhabilitation énergétique et au cadre des logements sociaux – plan « RHEA 2 »

Convention Région ECOPOLE

- Projet d'accompagnement des bailleurs sociaux dans la concertation avec les locataires
- Création d'un guide pour faciliter la mise en œuvre et développer le suivi avant / pendant / après travaux des locataires

Finalités

Donner les moyens aux Bailleurs de mettre en œuvre une démarche en interne ou en externe pour :

- Accompagner les habitants dans la **prise en main des équipements et la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie**
- En faire des **citoyens informés et responsables** de leurs consommations
- **Valoriser, pérenniser** les travaux réalisés (facilité d'usage, durée de vie du matériel, appropriation du logement, rapports locatifs plus harmonieux)
- **Créer du lien social** (habitants, structures locales)
- Evaluer les consommations individuelles et collectives



Convention Région ADEME envirobatBDM

- Initiation d'un processus pour évaluer la pertinence des interventions régionales afin que les finances publiques soient investies au mieux.

Objectifs de l'action :

- Proposer des espaces d'échanges et d'auto-formation sur les problématiques propres aux maîtres d'ouvrage de l'habitat et du logement et de leurs partenaires
- Initier des retours d'expériences et la mise au point de méthodologies qui permettront de maîtriser les objectifs et orientations du bâtiment soutenable le plus en amont possible et de bénéficier des enseignements de ce qui a déjà été expérimenté.

Objectif visé : massifier la rénovation énergétique des logements. Il s'agit, au travers d'exemples opérationnels, de créer un espace d'échanges entre les acteurs aboutissant à une évaluation et à des préconisations technico-socio-économiques de la réhabilitation des parcs publics et privés d'habitat en PACA.

